

# Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

## Pompes à insuline et fournitures

---

### Quels types de pompes à insuline et de fournitures sont couverts par le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF)?

Le PAAF prend en charge le coût des pompes à insuline et il accorde une subvention pour payer une partie des coûts des fournitures des pompes à insuline.

---

### Qui peut présenter une demande?

Toute personne qui réside en permanence en Ontario, qui est titulaire d'une carte Santé valide et qui satisfait aux critères d'admissibilité établis.

---

### Comment puis-je présenter une demande au PAAF?

Vous devez communiquer avec l'un des programmes ontariens de lutte contre le diabète inscrits auprès du PAAF. Ces programmes sont répartis partout en Ontario.

Chaque programme compte sur une équipe multidisciplinaire de professionnels de la santé qui déterminera l'admissibilité et vous aidera à remplir les formules de demande.

---

### Quels sont les critères d'admissibilité?

Vous êtes peut-être admissible à l'aide financière du PAAF si les injections quotidiennes multiples d'insuline ne produisent pas les résultats attendus et si vous souhaitez utiliser une pompe à insuline et êtes en mesure de le faire. Les critères prévoient également que vous devez démontrer à une équipe d'évaluation du diabète un engagement soutenu à surveiller la glycémie et à utiliser la pompe à insuline de façon sécuritaire et

appropriée. Vous devez aussi participer à un programme de formation sur l'utilisation de la pompe à insuline et visiter périodiquement une clinique de traitement du diabète.

---

### Quelle proportion du coût de la pompe à insuline est payée par le PAAF?

Le PAAF paie la totalité du prix de la pompe à insuline. Une fois que l'aide financière est approuvée, le paiement est effectué directement au fournisseur de votre choix.

---

### Combien puis-je recevoir pour payer le coût des fournitures?

Vous recevrez une subvention annuelle de 2 400 \$.

---

### De quelle façon l'aide financière est-elle versée?

Vous recevrez quatre chèques d'un même montant chaque trimestre (p. ex., 600 \$ par chèque).

---

### Quand dois-je présenter une nouvelle demande?

Vous devez continuer de satisfaire aux critères d'admissibilité du PAAF afin que l'aide financière pour les fournitures de pompe à insuline soit maintenue. Une formule de renouvellement vous sera postée chaque année. Pour continuer de recevoir votre aide financière pour les fournitures de pompe à insuline, vous devez

remplir la formule avec l'aide de votre équipe d'évaluation du diabète et la poster au PAAF. Lorsque le PAAF aura reçu la formule, le PAAF continuera de vous verser votre aide financière tous les trois mois. Si vous déménagez, veuillez en informer le PAAF en téléphonant à l'un des numéros indiqués ci-dessous.

---

### **Où puis-je acheter ma pompe à insuline et mes fournitures?**

Vous pouvez acheter votre pompe à insuline auprès de tout fournisseur inscrit au PAAF.

Vous pouvez vous procurer les fournitures de pompe à insuline auprès de tout fournisseur ontarien qui vend ces produits.

---

### **Est-ce qu'il y a une période d'essai de la pompe à insuline?**

Oui. Une fois que votre équipe d'évaluation du diabète a déterminé que l'insulinothérapie par pompe vous convient, vous devez vous soumettre à une période d'essai de 90 jours. Au début de la période d'essai, une demande sera présentée au PAAF. Lorsque la demande sera approuvée, vous obtiendrez une pompe à insuline auprès d'un fournisseur qui facturera la totalité du prix au PAAF. Vous recevrez également le premier versement de 600 \$ de la subvention, pour vous aider à payer les fournitures.

---

### **Qu'arrive-t-il à la fin de la période d'essai de 90 jours?**

Si l'insulinothérapie par pompe donne de bons résultats, vous continuerez de recevoir des versements trimestriels qui vous aideront à payer les fournitures jusqu'au moment de votre réinscription annuelle.

Si l'expérience n'est pas concluante, vous devrez retourner la pompe à insuline au fournisseur. Ce dernier soumettra un crédit au PAAF pour la totalité du prix. À la réception du crédit, le PAAF annulera votre demande et cessera les versements de votre subvention annuelle. Cela vise à assurer que vous puissiez présenter une demande de pompe à insuline à une date ultérieure advenant un changement de votre situation.

---

### **Est-ce qu'il y a une garantie?**

Les fabricants de pompes à insuline offrent une garantie d'au moins quatre ans.

---

### **Qu'arrive-t-il lorsqu'il faut remplacer la pompe à insuline?**

La période de remplacement d'une pompe à insuline est de cinq ans. S'il n'est pas économique de réparer votre pompe à insuline, vous pourriez être admissible à l'aide financière du PAAF pour le remplacement de votre appareil. Vous devez faire parvenir au PAAF une soumission de votre fournisseur décrivant les réparations nécessaires et le coût.

Le PAAF ne couvre pas le remplacement d'un appareil pendant cette période de cinq ans si l'appareil original a été perdu, volé ou endommagé en raison d'une mauvaise utilisation, ou s'il est sous la garantie du fabricant.

---

### **À qui faut-il faire parvenir les questions supplémentaires?**

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant par écrit au :

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée  
Direction de l'examen de l'admissibilité des cas individuels  
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels  
5700, rue Yonge, 7<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M2M 4K5

OU en consultant le site Web :  
<http://www.health.gov.on.ca/indexf.html>

OU en composant un des numéros de téléphone suivants :

Toronto.....	416-327-8804
Sans frais.....	1-800-268-6021
ATS.....	416-327-4282
Sans frais.....	1-800-387-5559
Télécopieur.....	416-327-8192

Cat. #7610-2146894  
Révision : septembre 2008

